

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1864-1865.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Etrangères pour l'exercice 1865.

(Voir le N° 34, session extraordinaire de 1864, et les N°s 30 et 38, session
1864-1865 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de trois millions cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt-douze francs cinquante centimes (fr. 3,170,792 50 c.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1864, resteront disponibles sur les art. 21, 25 et 26, ainsi que sur les sommes transférées des exercices antérieurs, pour être employées à titre d'encouragement de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être reportés au Budget de 1865.

Bruxelles, le 29 novembre 1864.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) VANHUMBÉECK.

L. THIENPONT.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1865.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— du personnel des bureaux	145,700 »	»	
5	Matériel	37,600 »	»	214,500 »
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 »	»	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>				
5	Autriche	51,500 »	»	
6	Confédération germanique	38,500 »	»	
7	France.	58,000 »	»	
8	Grande-Bretagne	71,000 »	»	
9	Italie	58,500 »	»	
10	Mexique	42,000 »	»	
11	Pays-Bas	46,500 »	»	
12	Prusse	46,500 »	»	
15	Russie	71,000 »	»	655,470 »
14	Brésil	22,000 »	»	
15	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000 »	»	
16	Espagne	22,000 »	»	
17	États-Unis	22,000 »	»	
18	Portugal	20,000 »	»	
19	Turquie	45,970 »	»	
20	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	20,000 »	»	
CHAPITRE III.				
CONSULATS.				
21	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	161,250 »	»	161,250 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
22	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
23	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	6,240 »	»	
24	Personnel			
	Frais divers.	560 »	»	
25	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	8,050 »	»	
26	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	83,120 »	»	97,750 »
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
27	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.			
28	Chambres de commerce	15,500 »	»	
29	Frais divers et encouragements au commerce	48,000 »	»	
30	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire. Voir l'art. 2 de la loi).	»	»	
31	Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers; remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (Crédit non limitatif)	8,000 »	»	141,745 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
32	Personnel	7,895 »	»	
33	Pêche maritime. } Subsidés aux caisses de pré- voyance des pêcheurs; encourage- ments à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins	64,550 »	»	
CHAPITRE VIII.				
MARINE.				
<i>Paquebots à vapeur — Services spéciaux — Construc- tions et réparations maritimes.</i>				
34	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux 2/3 de solde, en non-activité et non remplacé.	559,006 50	»	
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête-de-Flandre.</i>				
35	Personnel	26,447 »	»	
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>				
56	Personnel	255,519 »	»	
57	Personnel	258,000 »	»	
38	Remboursement de droits à l'Administration néer- landaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite des fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (<i>Crédit non limitatif.</i>) . . .	13,500 »	»	1,778,477 50
<i>Sauvetage.</i>				
39	Personnel	15,420 »	»	
<i>Police maritime.</i>				
40	Personnel	34,694 »	»	
41	Personnel	4,000 »	»	
<i>Écoles de navigation.</i>				
42	Personnel	19,380 »	»	
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>				
43	Dépenses diverses	591,211 »	221,300 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. <i>Pensions et secours.</i>			
44	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	2,300 »	»	
45	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	4,300 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Etrangères. fr.	2,949,492 50	221,300 »	3,170,792 50